Ramenée sur le terrain des intérêts provinciaux, la question ne se présente pas avec moins de force. La première raison est que nous ne pouvons nous soutenir par neusmêmes, et que si nous l'essayions nous courrions à une destruction certaine :--or, cette vérité étant établie, et ne désirant pas du tout nous annexer aux Etats-Unis, il est du devoir de chacun de travailler le plus possible à raffermir et resserrer les liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne. Mais, comment pourrous-nous obtenir un résultat aussi précieux? Sera-ce en obligeant le gouvernement impérial de négocier à Char-lottetown, puis à Halifax, puis à Frederickton, puis à St. Jean, puis enfin à Québec le chiffre de soldats et de fusils nécessaire à notre défense? Sera-ce en formant cinq gouvernements séparés et distinote que nous rendrons ces liens désirables et si bien appréciées, ou bien sera-ce en remettant tous ces pouvoirs entre les mains d'un seul gouvernement général, en réduisant à deux le chiffre des parties contractantes, et en simplifiant ainsi l'expédition de toutes les affaires entre les deux pays? (Ecoutez, écoutez!) Je me bornerai, M. l'O-RATEUR, aux principaux motifs que je viens de passer en revue au soutien de notre projet de confédération et qui sont :- premièrement, que nous sommes entraînés par le courant et qu'il nous faut le suivre :-secondement, notre voisinage qui ne nous permettra pas de rester oisifs, quand même nous ne serions pas forcés d'agir ; - troisièmement enfin, la consolidation du lien qui nous unit à la métropole. (Applaudissements.) Qu'il me soit permis maintenant, M. l'ORATEUR, d'appeler votre attention sur les difficultés présentes et passées que ce grand projet a en à vaincre avant d'en arriver au point où il en est maintenant. Les chances de succès qui se présentèrent d'abord aux personnages éminents qui les premiers mirent cette question en avant furent asses faibles. (Ecoutez ! écoutes !) Lorsqu'ensuite, en 1822 et en 1839, elle fut ressuscitée par le bureau de Downing Street, elle devint l'objet des soupçons universels dans les provinces, et ayant été plus tard mêlée au projet du chemin de fer de Québec et Halifax elle en partagea la sort et succomba avec lui sous le coup des jalousies et des tiraillements de l'opinion publique. Plus tard, sur la proposition faite en 1858 par M. GALT et sur une autre présentée par moi en 1860, le sujet fut de nouveau ramené devant les chambres par

un simple député; le ministère du jour ne voulant pas souffrir que personne ne s'en occupat que lui-même, s'empara de la question, comme il l'avait fait en 1858; mais l'opposition se plaignit que le parlement n'avait pas été consulté. Lorsqu'en 1859 le Canada voulut agir, il n'y eut que Terreneuve qui se montra décidée à coopérer avec nous ;-et lorsque la Nouvelle-Ecosse se montra disposée à faire des démarches en 1860, il n'y eut que le Nouveau-Brunswick qui se déclara prêt à marcher avec elle: le Canada ne voulut consentir alors à rien. (Ecoutez! écoutez!) De la part du bureau colonial le langage n'avait cessé d'être le même :-- "Entendez-vous, messieurs, ont tour à tour répété M. LABOU-CHERE, Sir BULWER LYTTON et le regretté duc de NEWCASTLE, et soyes sûrs que nous ne vous apporterons pas lo moindre obstacle." Cette entente était plus facile à souhaiter qu'à opérer entre cinq colonies, étrangères depuis si longtemps, et qui n'étaient venues en contact que pour se manifester leurs différences d'opinion. Aucune occasion favorable ne s'était encore présentée avant l'année dernière de soulever la question, et il est probable que si nous laissons passer celle-ci nous n'en retrouverons jamais une autre pour nous permettre de nous entendre aussi bien entre nous que nous l'avons fait jusqu'ici. Par un concours de circonstances que je ne craindrai pas d'appeler providentiel, vu la gravité des évènements, le gouvernement canadien modifia son personnel de telle sorte le printemps dernier qu'il lui devint possible de s'occuper sans crainte de la question, précisément au moment où les colonies du golfe, convaincues de l'impossibilité d'une union avec les Canadas, prenaient ensemble les moyens d'effectuer cette union entre elles. On sait que le nouveau ministère comptait parmi ses membres du Haut-Canada les chefs de l'administration précédente et de l'epposition de cette partie de la province. Aussitôt qu'il fut formé, il annonça à cette chambre qu'une partie de son programme politique était de tâcher d'opérer, avec les colonies d'en-bas, une conférence dans le but d'effectuer une union générale avec elles. Cetto déclaration requt l'approbation formelle de l'assemblée, et sans vouloir donner aux choses plus de sens qu'elles nien comportent. il me semble qu'en le fesant elle a accepté le principe du projet dans le cas où il serait possible. Telle est, M. l'ORATEUR, ma